

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

167/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la SARL La Rague Watersport, délégataire du service public des activités nautiques à moteur de la plage de la Rague

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE LA SARL LA RAGUE WATERSPORT, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES NAUTIQUES A MOTEUR DE LA PLAGE DE LA RAGUE

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation des Activités Nautiques à Moteur de la plage de la Rague a été déléguée par le sous-traité d'exploitation sous forme de contrat de concession à la SARL La Rague Watersport pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, après chaque année d'exploitation, le rapport technique et financier du délégataire du service public est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Ce rapport, présentant les résultats de service public, doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire assure aux usagers diverses activités nautiques :

- Ski nautique
- parachute ascensionnel
- Jet-ski
- Wake-board
- Jeux nautiques tractés
- paddle / pédalo

En 2021, le délégataire a investi dans un bateau-parachute « MERCAN 34 » neuf, d'une valeur de 120 000 €, afin de proposer une nouvelle activité : le parachute ascensionnel. Elle a été organisée toute la journée sur rendez-vous.

Le délégataire indique que les cours de ski nautique et de wakeboard, adaptés à tous âges et tous niveaux, sont essentiellement assurés le matin, sur rendez-vous, en présence d'un moniteur diplômé d'Etat. Il en est de même pour les randonnées en jet-ski.

L'après-midi est consacrée aux activités de bouées tractées et à la location de jet-skis.

Le concessionnaire travaille essentiellement sur rendez-vous pour limiter l'attente des usagers.

Dans le contexte de la pandémie de covid-19, le concessionnaire indique avoir mis l'accent sur le respect des règles sanitaires afin d'accueillir sa clientèle dans les meilleures conditions possibles. Dans le cadre de l'activité de parachute ascensionnel nouvellement mise en place, il explique avoir veillé à la limitation du nombre de personnes présentes en même temps sur le bateau.

Le délégataire indique que, pour des raisons de sécurité, il a interdit la location de jet-skis aux mineurs bien que la réglementation prévoit un âge minimum de 16 ans.

Le chiffre d'affaires net du concessionnaire pour cette 4^{ème} année d'exploitation s'élève à 294 789 €, ce qui constitue une augmentation de 77 % par rapport à l'exercice 2020 (166 496 € HT).

Ce chiffre d'affaires est en hausse constante depuis le début du service en 2018. Le chiffre d'affaires de 2021 est trois fois supérieur à celui de 2019 (104 230 € HT) et six fois supérieur à celui de 2018, première année de la concession (56 558 € HT).

Le résultat d'exploitation est positif (+72 170 €) et a plus que doublé par rapport à 2020 (+35 565,74 €), et a fortement augmenté par rapport à 2019 (+5 653,09 €).

En 2021, la Commune a perçu une redevance domaniale d'urbanisme globale de 142,62 €, dont :

- au titre de la part fixe : 7 315,26 € ;
- au titre de la part variable : 5 827,36 €.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public des Activités Nautiques à Moteur de la plage de la Rague, joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de la SARL LA RAGUE WATERSPORT, délégataire de Service Public des Activités Nautiques à Moteur de la plage de la Rague, pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

